



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 1 / 9

FR

### Fiche de Données de Sécurité

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 16280-16290-16300-16310-16320-16330-16340-16350-16360-16370  
Dénomination: STIK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Pinceau de retouche pour usage professionnelle

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: MECCANOCAR ITALIA S.R.L.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
ITALY  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à +39 0587 609433

#### 2. Identification des dangers.

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.  
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Symboles de danger: F-Xn

Phrases R: 11-20/21/22-36/38-66

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



NOCIF



FACILEMENT INFLAMMABLE

**R11** FACILEMENT INFLAMMABLE.  
**R20/21/22** NOCIF PAR INHALATION, PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET PAR INGESTION.  
**R36/38** IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.  
**R66** L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.

**S 2** CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
**S 9** CONSERVER LE RÉCIPIENT DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.  
**S13** CONSERVER À L'ÉCART DES ALIMENTS ET BOISSONS, Y COMPRIS CEUX POUR ANIMAUX.  
**S25** ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX.  
**S36** PORTER UN VÊTEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.  
**S46** EN CAS D'INGESTION, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE.

Contient: TOLUENE



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 2 / 9

FR

### 2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

## 3. Composition/informations sur les composants.

### 3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

### 3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
<b>ACETATE D'ISOBUTYLE</b>			
CAS. 110-19-0	24 - 25,5	R66, F R11, Note C	Flam. Liq. 2 H225, EUH066, Note C
CE. 203-745-1			
INDEX. 607-026-00-7			
<b>ACETATE DE N-BUTYLE</b>			
CAS. 123-86-4	12 - 13,5	R10, R66, R67	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE. 204-658-1			
INDEX. 607-025-00-1			
<b>XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)</b>			
CAS. 1330-20-7	10,5 - 12	R10, Xn R20/21, Xi R38, Note C	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Skin Irrit. 2 H315, Note C
CE. 215-535-7			
INDEX. 601-022-00-9			
<b>4-METHYL-2-PENTANONE</b>			
CAS. 108-10-1	7 - 8	R66, F R11, Xn R20, Xi R36/37	Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, EUH066
CE. 203-550-1			
INDEX. 606-004-00-4			
<b>BUTANOL</b>			
CAS. 71-36-3	7 - 8	R10, R67, Xn R22, Xi R37/38, Xi R41	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336
CE. 200-751-6			
INDEX. 603-004-00-6			
<b>TOLUENE</b>			
CAS. 108-88-3	5 - 6	Repr. Cat. 3 R63, R67, F R11, Xn R48/20, Xn R65, Xi R38	Flam. Liq. 2 H225, Repr. 2 H361d, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336
CE. 203-625-9			
INDEX. 601-021-00-3			
<b>2-BUTOXYETHANOL</b>			
CAS. 111-76-2	4 - 4,5	Xn R20/21/22, Xi R36/38	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE. 203-905-0			
INDEX. 603-014-00-0			
<b>SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)</b>			
CAS. 64742-95-6	2,5 - 3	Xn R65, Note H P	Carc. 1B H350, Muta. 1B H340, Asp. Tox. 1 H304, Note H P
CE. 265-199-0			
INDEX. 649-356-00-4			
<b>1-METHOXY-2-PROPANOL</b>			
CAS. 107-98-2	1,5 - 2	R10, R67	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE. 203-539-1			
INDEX. 603-064-00-3			

T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## 4. Premiers secours.

### 4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 3 / 9

FR

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### 5.1. Moyens d'extinction.

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

##### DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion.

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

#### 5.3. Conseils aux pompiers.

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé..

Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

##### ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### 7. Manipulation et stockage.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent s'incendier avec des explosions, par conséquent il faut en éviter l'accumulation en laissant les fenêtres et les portes ouvertes et en assurant une ventilation croisée. Sans une ventilation appropriée, les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et s'incendier même à distance, en cas d'amorçage, avec un danger de retour de flamme.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Mettre à la terre les récipients durant les opérations de transvasement et porter des chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tubes et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques dues à la conductibilité du produit. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution, parce qu'ils peuvent être sous pression.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver les récipients fermés et dans un endroit bien aéré.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 4 / 9

FR

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1. Paramètres de contrôle.

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
ACETATE D'ISOBUTYLE	TLV-ACGIH			150			
	TLV	B		150			
	TLV	CH	480	100	960	200	
	VLEP	F	710	150	940	200	
ACETATE DE N-BUTYLE	TLV-ACGIH			150		200	
	TLV	B		150		200	
	TLV	CH	480	100	960	200	
	VLEP	F	710	150	940	200	
XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)	TLV-ACGIH			100		150 Peau	
	TLV	B		50		100 Peau	
	OEL	EU	221	50	442	100 Peau	
	VLEP	F	221	50	442	100 Peau	
4-METHYL-2-PENTANONE	TLV-ACGIH			50		75	
	TLV	B		20		50	
	OEL	EU	83	20	208	50	
	VLEP	F	83	20	208	50	
BUTANOL	TLV-ACGIH			20		Peau	
	TLV	B		50		Peau	
	TLV	CH	150	50	150	50 Peau	
	VLEP	F			150	50 Peau	
TOLUENE	TLV-ACGIH			20		Peau	
	TLV	B		50		Peau	
	OEL	EU	192	50	384	100 Peau	
	VLEP	F	375	100	550	150 Peau	
2-BUTOXYETHANOL	TLV-ACGIH			20		Peau	
	TLV	B		20		50 Peau	
	TLV	CH	49	10	98	20 Peau	
	OEL	EU	98	20	246	50 Peau	
VLEP	F	9,8	2	147,6	30 Peau		
1-METHOXY-2-PROPANOL	TLV-ACGIH			100		150 Peau	
	TLV	B		100		150 Peau	
	OEL	EU	375	100	568	150 Peau	
	VLEP	F	375	100	568	150 Peau	

(C) = CEILING.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

##### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans une mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

##### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

##### PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

##### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type B ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 5 / 9

FR

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence d'une aspiration à haut débit (vitesse d'aspiration > 1,5 m/s), différemment, il est obligatoire de faire usage des dispositifs de protection individuelle indiqués, dans tous les cas environnement fortement aéré et en présence d'une aspiration à haut débit (vitesse d'aspiration > 1,5 m/s).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

### 9. Propriétés physiques et chimiques.

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique	liquide dense
Couleur	blanc
Odeur	de solvant
Seuil d'odeur.	Non disponible.
pH.	Non disponible.
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	Non disponible.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.
Point d'inflammabilité.	< 21 °C.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflamab.	Non disponible.
Limite super.d'inflamab.	Non disponible.
limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de la vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Poids speciphique.	0,900 Kg/l
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

#### 9.2. Autres informations.

Informations non disponibles.

### 10. Stabilité et réactivité.

#### 10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

TOLUENE: se dégrade sous l'effet de la lumière du soleil.

ALCOOL BUTYLIQUE: corrode divers types de matériaux plastiques.

2-BUTOXYETHANOL: se décompose sous l'effet de la chaleur.

1-METHOXY-2-PROPANOL: absorbe et se dissout dans l'eau et dans les solvants organiques, dissout divers matériaux plastiques; stable mais peut produire lentement des peroxydes explosifs au contact de l'air.

METHYL ISOBUTYLE CETONE: réagit violemment au contact des métaux légers, type aluminium; corrode divers types de plastiques.

ACETATE DE N-BUTYLE: se décompose facilement au contact de l'eau, en particulier à chaud.

ACETATE D'ISOBUTYLE: se décompose sous l'effet de la chaleur. Corrode différents types de matériaux plastiques.

#### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

XYLENE: stable mais peut induire des réactions violentes en présence d'oxydants forts tels que l'acide sulfurique, nitrique et les perchlorates. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

TOLUENE: risque d'explosion par contact avec: acide sulfurique fumant, acide nitrique, perchlorates d'argent, dioxyde d'azote, alogénures non métalliques, acide acétique, nitrocomposants organiques. Peut former des mélanges explosifs au contact de l'air. Peut réagir dangereusement au contact de: agents forts oxydants, acides forts, soufre (en présence de chaleur).

ALCOOL BUTYLIQUE: réagit violemment avec dégagement de chaleur au contact de: aluminium, agents oxydants forts, acide chlorhydrique.

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

2-BUTOXYETHANOL: peut réagir dangereusement au contact de: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes au contact de l'air.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 6 / 9

FR

1-METHOXY-2-PROPANOL: peut réagir dangereusement au contact de: agents oxydants forts et acides forts.  
METHYL ISOBUTYLE CETONE: peut réagir violemment au contact des agents oxydants. En présence d'air forme des mélanges explosifs avec air à chaud.  
ACETATE DE N-BUTYLE: risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement au contact de: hydroxides alcalins, potassium tert-butoxide. Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.  
ACETATE D'ISOBUTYLE: risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir violemment au contact de: hydroxydes alcalins, potassium tert-butoxide. Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Eviter le réchauffement, les décharges électrostatiques et toute source d'ignition.

ALCOOL BUTYLIQUE: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.  
2-BUTOXYETHANOL: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.  
1-METHOXY-2-PROPANOL: éviter l'exposition à l'air.  
METHYL ISOBUTYLE CETONE: éviter l'exposition aux sources de chaleur.  
ACETATE DE N-BUTYLE: éviter l'exposition à l'humidité, aux sources de chaleur et aux flammes nues.  
ACETATE D'ISOBUTYLE: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

#### 10.5. Matières incompatibles.

1-METHOXY-2-PROPANOL: substances oxydantes, acides forts et métaux alcalins.  
METHYL ISOBUTYLE CETONE: substances oxydantes, substances réductrices.  
ACETATE DE N-BUTYLE: eau, nitrates, substances fortement oxydantes, acides et alcalis et potassium t-butoxide.  
ACETATE D'ISOBUTYLE: oxydants forts, nitrates, acides et bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

2-BUTOXYETHANOL: hydrogène.

### 11. Informations toxicologiques.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est inhalé, absorbé par la peau ou ingéré. Il peut causer irritation aux muqueuses, aux voies respiratoires supérieures et aux yeux. Les symptômes d'exposition comprennent: brûlure et irritation des yeux, de la bouche, du nez et de la gorge, difficultés de respiration, vertiges, céphalée, nausée, vomissement. Dans les cas les plus graves, l'inhalation du produit peut entraîner une inflammation et un œdème du larynx et des bronches, pneumonie chimique et œdème pulmonaire. Ce produit peut provoquer irritation de la zone de contact, qui en général s'accompagne d'une augmentation de la température de la peau, enflure, démangeaison. L'ingestion d'une quantité de produit peut provoquer des troubles à la santé (douleurs à l'abdomen, nausée, vomissement, diarrhée).  
Par exposition répétée ce produit peut avoir un effet dégraissant sur la peau, qui se manifeste par sécheresse et gerçure.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES): action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies). Action irritante sur la peau, les conjonctives, la cornée et l'appareil respiratoire.

TOLUENE: possède une action toxique sur le système nerveux central et périphérique avec encéphalopathies et polyneuropathies; l'action irritante se présente sur la peau, les conjonctives, la cornée et l'appareil respiratoire.

1-METHOXY-2-PROPANOL: la principale voie de pénétration est la voie cutanée, tandis que la voie respiratoire est moins importante, étant donnée la basse tension de vapeur du produit. Au dessus de 100 ppm on remarque l'irritation des muqueuses oculaires, oropharyngiennes. A 1000 ppm on remarque des troubles de l'équilibre et une grave irritation des yeux. Les examens cliniques et biologiques pratiqués sur des volontaires exposés n'ont pas révélé d'anomalies. L'acétate produit une plus grande irritation cutanée et oculaire par contact direct. On ne signale pas d'effets chroniques sur l'homme.

ACETATE DE N-BUTYLE: chez l'homme, les vapeurs de la substance causent des irritations au niveau des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, irritation cutanée, dermatoses (avec sécheresse et gerçures de la peau) et kératites.

#### XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

LC50 (Inhalation): 6350 ppm/4h Rat  
LD50 (Oral): 3523 mg/kg Rat  
LD50 (Dermal): 4350 mg/kg Rabbit

#### TOLUENE

LD50 (Dermal): 12124 mg/kg Rabbit  
LD50 (Oral): 5580 mg/kg Rat  
LC50 (Inhalation): 28,1 mg/l/4h Rat

#### BUTANOL

LD50 (Oral): 790 mg/kg Rat  
LC50 (Inhalation): 8000 ppm/4h Rat  
LD50 (Dermal): 3400 mg/kg Rabbit

#### 2-BUTOXYETHANOL

LC50 (Inhalation): 2,21 mg/l/4h Rat  
LD50 (Dermal): 600 mg/kg Rabbit



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 7 / 9

FR

1-METHOXY-2-PROPANOL	
LD50 (Oral):	5300 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation):	54,6 mg/l/4h Rat
LD50 (Dermal):	13000 mg/kg Rabbit
4-METHYL-2-PENTANONE	
LD50 (Dermal):	> 16000 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	2080 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation):	8,2 mg/l/4h Rat
ACETATE DE N-BUTYLE	
LC50 (Inhalation):	21,1 mg/l/4h Rat
LD50 (Oral):	> 6400 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg Rabbit

### 12. Informations écologiques.

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez absolument de disperser le produit dans le terrain, les égouts ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

#### 12.1. Toxicité.

Informations non disponibles.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité.

Informations non disponibles.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

### 13. Considérations relatives à l'élimination.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### 14. Informations relatives au transport.

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 8 / 9

FR

### Transport routier et par chemin de fer:

Classe ADR/RID: 3 UN: 1263  
Packing Group: II  
Etiquette: 3  
Nr. Kemler: 33  
Special Provision: 640D



### Transport par mer (maritime).

Classe IMO: 3 UN: 1263  
Packing Group: II  
Label: 3  
EMS: F-E, S-E  
Marine Pollutant: NO



### Transport par avion:

IATA: 3 UN: 1263  
Packing Group: II  
Label: 3  
Cargo:  
Mode d'emballage: 307 Quantité maximale: 60 L  
Pass.:  
Mode d'emballage: 305 Quantité maximale: 5 L  
Instructions particulières: A72



## 15. Informations réglementaires.

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. 7b

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 3 - 40

Substances contenues.

Point. 48 TOLUENE

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

## 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liq. 2</b>	Liquide inflammable, catégorie 2
<b>Flam. Liq. 3</b>	Liquide inflammable, catégorie 3
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Repr. 2</b>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Carc. 1B</b>	Cancérogénicité, catégorie 1B
<b>Muta. 1B</b>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

## STICK DE RETOUCHE POUR BATIMENT

Revision n.1  
du 20/2/2014  
Imprimé le 5/8/2014  
Page n. 9 / 9

FR

<b>H340</b>	Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
<b>H318</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>R10</b>	INFLAMMABLE.
<b>R11</b>	FACILEMENT INFLAMMABLE.
<b>R20</b>	NOCIF PAR INHALATION.
<b>R20/21</b>	NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
<b>R20/21/22</b>	NOCIF PAR INHALATION, PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET PAR INGESTION.
<b>R22</b>	NOCIF EN CAS D'INGESTION.
<b>R36/37</b>	IRRITANT POUR LES YEUX ET LES VOIES RESPIRATOIRES.
<b>R36/38</b>	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
<b>R37/38</b>	IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.
<b>R38</b>	IRRITANT POUR LA PEAU.
<b>R41</b>	RISQUE DE LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.
<b>R48/20</b>	NOCIF: RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION PROLONGÉE PAR INHALATION.
<b>R63</b>	RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NÉFASTES POUR L'ENFANT.
<b>R65</b>	NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.
<b>R66</b>	L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
<b>R67</b>	L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
13. Site Internet Agence ECHA

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les données doivent être vérifiées et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.